



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public place Sainte-Croix
« FOIRE AUX MIELS NOVEMBRE 2026 »

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation d'emplacements dédiés à la vente de produits apicoles, place Sainte-Croix à Angers, pour la manifestation « Foire aux Miels - novembre 2026 », en application de l'article L2111-1-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant pour une durée de 4 jours une surface dédiée à l'installation d'étalage de produits apicoles, place Sainte-Croix, du mercredi 4 novembre au samedi 7 novembre 2026 de 8h à 19h.

Cette occupation devra se faire dans le respect du cheminement piéton. L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public (1,65€ le mètre carré par jour), correspondant aux tarifs en vigueur.

L'offre de produits apicoles doit répondre à des critères esthétiques et tarifaires adaptés aux angevins.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation de l'étalage et les éléments de décoration extérieure sont à la charge de l'occupant, qui devra être autonome en fourniture d'électricité.

L'occupant pourra bénéficier d'une tolérance de stationnement pour son véhicule durant la durée de la manifestation.

L'occupant prévoira des réceptacles de tri pour récupérer ses propres déchets et s'assurera de la propreté des lieux avant son départ.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 9 octobre 2026

Dossier à remettre par les candidats :

1. Présentation du ou des gérants candidats (descriptif de l'entreprise) :
 - Pour tous :
 - attestation d'assurance à responsabilité civile professionnelle en cours de validité
 - immatriculation du véhicule utilisé
 - contrat des employés le cas échéant
 - justificatif d'identité du demandeur
 - Pour les producteurs :
 - relevé parcellaire de moins de 3 mois
 - attestation d'affiliation MSA de moins de 3 mois
 - déclaration Insee datant de moins de 3 mois
 - Pour les non producteurs :
 - un kbis de moins de trois mois
 - carte de commerçant en cours de validité
2. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (longueur, largeur ou profondeur)
3. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Garantie et expérience professionnelle dans le secteur apicole.
2. Contenu du projet : les dimensions, l'esthétique de l'installation et l'offre de produits apicoles
3. Mesures sanitaires et de propreté mises en place

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement à l'occupant

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- Soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception à :
VILLE D'ANGERS – DIRECTION ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE FOIRE AUX MIELS NOVEMBRE 2026 »
1A BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
49100 ANGERS »

- Soit en mains propres au service Commerce,
- Soit par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Apolline RAVET, service Commerce - Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr